

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	15

L'an 2020, le 18 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 11/12/2020. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 22/12/2020.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, WEILAND Coralie, MM : COUROUSSÉ Gilles, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves et VICET Régis

**Excusée ayant données procuration** : Mmes : DELORME Julie (pouvoir à POUPARD Dominique), TEMPLE Aurélie (pouvoir à ROUILLON Gérard)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 22/12/2020  
Et  
Publication ou notification du :

**Excusé(es)** : Mmes : BOURDEAU Odile, GELLÉ Béangère, MM : JACQMIN Philippe, LE CALOCH Christian

**A été nommé(e) secrétaire** : ROPTIN Michel

2020\_061 – Tarifs communaux 2021

### Exposé

Comme les années passées, la commission « finances » réunie le jeudi 26 novembre 2020 a examiné les tarifs communaux de la commune.

La commission propose de reconduire les tarifs des services publics locaux 2020 pour l'année 2021. Deux modifications sont toutefois proposées :

1. Instaurer la gratuité à partir de la deuxième location pour la salle "Les 3 Arches" pour les associations marsacaises ;

2. Faire évoluer le forfait communal 2021 à 600,64€ par enfant (conformément à la convention de forfait communal des classes sous contrat d'association en date du 15 juin 2015)

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER les tarifs communaux tels qu'ils sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.
- D'instaurer la gratuité à partir de la deuxième location pour la salle "Les 3 Arches" pour les associations marsacaises.
- D'APPLIQUER cette réglementation pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**A l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le 22 DEC. 2020

Bescher  
Levaud

ID : 044-214400913-20201218-2020\_061-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/12/2020  
Le Maire  
Hervé De TROGOFF





MAIRIE DE MARSAC SUR DON  
Tarifs Communaux  
(applicables à compter du 1er janvier 2021)

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

22 DEC. 2020



ID : 044-214400913-20201218-2020\_061-DE

Objet	Tarifs 2021	Délib. de référence	Observations
<b>RECETTES</b>			
<b>* SERVICE ASSAINISSEMENT</b>			
<i>- Participation pour l'assainissement collectif</i>			
constructions existantes	664		le tarif applicable est celui à la date de l'obtention du permis de construire. Il est demandé au moment de l'achèvement des travaux
constructions nouvelles	1987,164		
<b>* LOCATIONS</b>			
<b>Salle municipale (personnes physiques ou morales)</b>			
<b>Particulier de la commune</b>			
Vin d'honneur	55		
Buffet campagnard, repas	122		
Réveillon	177		
= Mariage, banquet			
journée (09h/18h)	194		
soirée (18h/1h)	122		
cumulé (9h/1h)	315		
journée supplémentaire	122		
<b>Particulier hors commune</b>			
Vin d'honneur	83		
Buffet campagnard, repas	177		
Réveillon	232		
= Mariage, banquet			
journée (09h/18h)	287		
soirée (18h/1h)	200		
cumulé (9h/1h)	487		
journée supplémentaire	165		
<b>Associations de la commune</b>			
Assemblée générale, réunion	Gratuit		
1ère utilisation pour Vin d'honneur, galette, buffet froid sans utilisation de la cuisine	Gratuit		
Autres utilisations pour Vin d'honneur, galette, buffet froid sans utilisation de la cuisine	36		
Buffet, repas, concours de belote, loto, etc.	67		
Exposition	Gratuit		
Spectacles scolaires	Gratuit		
Représentations avec entrées gratuites	Gratuit		
Représentations avec entrées payantes	67		
<b>Associations hors de la commune</b>			
Assemblée générale, réunion	77		
1ère utilisation pour Vin d'honneur, galette, buffet froid sans utilisation de la cuisine	77		
Autres utilisations pour Vin d'honneur, galette, buffet froid sans utilisation de la cuisine	77		
Buffet, repas, concours de belote, loto, etc.	115		
Exposition	67		
Spectacles scolaires	117		
Représentations avec entrées gratuites	117		
Représentations avec entrées payantes	137		
<b>Commercial, entreprises, divers</b>			
Exposition-vente, Assemblée Générale			
journée (09h/18h)	165		
demi journée	100		
Réveillon (Traiteur)	496		
caution	201		
Forfait ménage	108		

MAIRIE DE MARSAC SUR DON  
 Tarifs Communaux  
 (applicables à compter du 1er janvier 2021)

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le **22 DEC. 2020**

Beser  
Levrault

Salle de convivialité (particuliers et associations de la commune)

ID : 044-214400913-20201218-2020\_061-DE

vin d'honneur, utilisation du bar	75		
assemblée générale, réunion	gratuit		
exposition	gratuit		
Forfait nettoyage	108		
<b>Salle "Les 3 Arches"</b>			
<b>Particulier de la commune</b>			
Salle entière (1 jour)	633		
Salle entière week-end (2 jours)	890		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	212		
Utilisation du lundi au jeudi soir toute l'année	511		
Bar seul	101		
<b>Particulier hors commune</b>			
Salle entière (1 jour)	758		
Salle entière week-end (2 jours)	1 019		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	212		
Utilisation du lundi au jeudi soir toute l'année	633		
Bar seul	137		
<b>Associations de la commune (Gratuit à partir de la 2ème location)</b>			
Salle entière (1 jour)	633		
Salle entière week-end (2 jours)	890		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	212		
Utilisation du 01/11 au 31/03	378		
Utilisation du lundi au jeudi soir toute l'année	378		
Bar seul	101		
Assemblée générale sans repas (+120 personnes)	gratuit		
<b>Associations hors commune</b>			
Salle entière (1 jour)	758		
Salle entière week-end (2 jours)	1 019		
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	212		
Utilisation du 01/11 au 31/03	502		
Utilisation du lundi au jeudi soir toute l'année	502		
Bar seul	137		
Assemblée générale sans repas (+120 personnes)	123		
	-		
Location micro HF	34		
Caution micro	165		
Location rétro projecteur	55		gratuit pour les associations de Marsac-sur-Don
Caution rétro projecteur	165		gratuit pour les associations de Marsac-sur-Don
Forfait nettoyage	212		

**\* CIMETIERE**

- Concession terrain trentenaire	176		
- Concession terrain cinquantenaire	276		

**\* COLUMBARIUM**

- Concession columbarium 15 ans	180		
- Concession columbarium 30 ans	318		

**\* VENTES COMMUNALES**

- Photocopie	0,20		
- Droit de place (3 heures)	6		
- Terre végétale (m <sup>3</sup> )	6,8		
- Bois : Chêne	20,3		
- Bois : tout venant	17,2		

**\* LOCATIONS**

- Auberge de la Roche (Loyer mensuel H.T.)	1 100	29.10.10	Loyer indexé sur indice INSEE (coût de la construction)
- Gîte rural (Loyer mensuel H.T.)	150		frais d'électricité et eau en plus
Local infirmières	418	23.02.12	Loyer indexé sur indice INSE (coût de la construction)
Local commercial	1		1 euro symbolique

MAIRIE DE MARSAC SUR DON  
Tarifs Communaux  
(applicables à compter du 1er janvier 2021)

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le 22 DEC. 2020



ID : 044-214400913-20201218-2020\_061-DE

* ANIMAUX ERRANTS (Chiens et autre animal)			
Capture d'un chien ou autre	25	26.11.09	
Pension journalière	15	26.11.09	toute journée commencée sera due (Les frais éventuels de vétérinaires seront à la charge du propriétaire)

### DEPENSES

* ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEE			
- fournitures scolaires par élève et par an	40	31.03.11	Indexé sur indice Insée
- voyages classes découverte par élève résident à Marsac	20		dans la limite d'un maximum de 45 élèves/an/école
- activités extra scolaire par élève (classe découverte)	10,92		

* ECOLE PRIVEE sous contrat d'association			
- part.frais de fonction.par élève par année scolaire	600,64		Calculée en fonction dépenses école publique

A Marsac-sur-Don le 18/12/2020

Le Maire,

Hervé de Trogoff



